



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Le 20 février 2026, la Cour suprême des États-Unis a rendu un arrêt censurant les droits de douane annoncés par le président des États-Unis lors du « Liberation Day » contre un grand nombre de pays. En réaction à cette décision, le président des États-Unis a annoncé l'instauration de nouveaux droits de douane globaux, portés à 15 % sur une grande partie des importations et applicables pendant 150 jours.

Cette hausse intervient alors qu'un accord commercial européen-américain avait fixé un plafond de 15 % pour la plupart des produits de l'Union, ce qui laisse désormais craindre une dérive de la politique commerciale américaine et une remise en cause de la fiabilité des engagements pris par les États-Unis. La Commission européenne et plusieurs parlementaires européens ont mis en garde contre la possibilité de recourir à des mesures de rétorsion commerciale, allant de hausses ciblées de droits de douane jusqu'à des restrictions dans les marchés publics ou les investissements, afin de faire pression sur les États-Unis.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

- Quelle est, à ce jour, la position officielle du gouvernement luxembourgeois quant à la décision américaine d'imposer des droits de douane de 15 %, et comment cette position est-elle exprimée au sein du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne ?
- Quelles précautions le gouvernement luxembourgeois entend-il prendre pour protéger les entreprises luxembourgeoises particulièrement exposées aux incertitudes commerciales transatlantiques, notamment dans les secteurs sensibles aux barrières tarifaires et aux mesures de rétorsion potentielles ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Franz Fayot
Député